

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes

2020.02.20

2020.02.20

2021.02.20

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit une obligation de résultat en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'index de l'égalité a été conçu pour mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir. Au titre de l'année 2019, Haute-Savoie HABITAT a atteint la note globale de 84 points sur 100.

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail pourtant inscrit dans la loi n'est pas encore devenu réalité. C'est pourquoi la loi, dite loi « avenir professionnel », et son décret d'application ont introduit une obligation de résultat en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Chaque année (avant le 1^{er} mars), les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier un index de l'égalité femmes-hommes pour permettre de suivre son évolution. Il est calculé sur 100 points, sur la base de 5 indicateurs.

Au titre de l'année 2019, nous avons obtenu cette note finale de 84 points sur 100.

Oui

Non